



COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept le quatorze février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le six février, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER,
Patrick BAILY, Gérard THEIS

Etaient excusés : Michel SCHIBI, Brigitte GARSI

Absente avec procuration : Katia GENET-MAINCION à Michel PAQUET

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Daniel FRANCOIS, Directeur de la Communication et du Protocole, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel

Était excusé : Pascal MULLER, D.G.S.T.



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

FEVRIER		2017		
Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	21/02/2017	17 h 30	Bureau communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion
Lundi	27/02/2017	18 h 30	Commission Politique Sociale	Petite salle de réunion
Mardi	28/02/2017	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

MARS 2017

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	01/03/2017	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Jeudi	02/03/2017	9 h 00	Réunion du G6	Grande salle de réunion
		18 h 30	Commission Culture-Patrimoine	Petite salle de réunion
Mardi	07/03/2017	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire (DOB)	Salle du Conseil
Mercredi	08/03/2017	18 h 00	Bureau + Comité Syndical du SYDELON	SYDELON
Mardi	14/03/2017	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2017

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2017.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 8
 Abstention : 0
 Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

Pôle Travaux, Bâtiments, Urbanisme - service VRD - Promotion interne

Un technicien principal de 1^e classe remplit les conditions pour bénéficier d'une promotion interne dans le cadre d'emplois des ingénieurs.

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de gestion de la Moselle en date du 9 avril 2015,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} mars 2017, un poste d'ingénieur territorial à temps complet, rémunéré selon la grille afférente au grade.

Pour information, le poste de technicien principal de 1^e classe sera supprimé si l'agent est titularisé dans son nouveau grade.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Adhésion à l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements. 34 486 maires et 1 481 présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents.

L'histoire de l'AMF est celle de la défense des libertés locales. L'association veille à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Du fait de la diversité de ses représentants et de la qualité de ses services, l'AMF est reconnue comme une force de proposition, en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics.

Force de proposition et de représentation, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, très en amont des projets, partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.

Dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités. Ils conduisent un travail d'expertise approfondie qui permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'adhérer à l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité,**
- **de verser une cotisation annuelle indicative pour 2017 de 1 167,50 €, soit 0,0457 € par habitant.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires - Nouvelle enveloppe

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015, plusieurs dossiers ont été déposés et analysés.

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Entrange	Travaux terrain de tennis	11 610,00 €	0 €	11 610,00 €	50%	5 805,00 €	5 805,00 € Soit 50 %
Basse-Rentgen	Travaux d'isolation acoustique, de climatisation et d'accessibilité handicapés de la Salle Saint Joseph	87 479,82 €	17 495,96 €	87 479,82 €	34,30%	30 000,00 €	39 983,86 € Soit 45,70 %
Kanfen	Réfection de voirie rues de la République et de la Mairie	59 704,77 €	11 941 €	59 704,77 €	38,52%	23 000,00 €	24 763,77 € Soit 41,48 %
Entrange	Rénovation d'un logement communal	34 691,56 €	0 €	34 691,56 €	50%	17 345,78 €	17 345,78 € Soit 50 %
Entrange	Achat de 2 paniers de baskets mobiles	1 024,98 €	0 €	1 024,98 €	50%	512,49 €	512,49 € Soit 50 %
Rodemack	Local multi-services	231 986,15 €	146 145,00 €	231 986,15 €	10,78%	25 000,00 €	60 841,15 € Soit 26,22 %
Rodemack	Aménagement de voirie - Place de l'Eglise et rue des Seigneurs	152 905,00 €	20 000,00 €	152 905,00 €	10,77%	16 464,00 €	116 441,00 € Soit 76,15 %

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
 Abstention : 0
 Contre : 0

6. Objet : Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2017 - Subvention exceptionnelle de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Rodemack - Soutien à l'organisation du 20e Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France®

La 20^e édition du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France® aura lieu les 8 et 9 avril 2017, à la Citadelle à Rodemack. La manifestation est organisée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, en partenariat avec l'Association Les Plus Beaux Villages de France® et la Commune de Rodemack. Comme chaque année, l'événement permettra d'accueillir des artisans et producteurs de vins professionnels issus, pour leur grande majorité, des Plus Beaux Villages de France, et venus proposer leurs produits à la dégustation et à la vente. Un marché et un service buvette-restauration de produits gastronomiques locaux compléteront la programmation. Près de 2000 visiteurs devraient être accueillis.

Depuis qu'elle organise la manifestation, la Communauté de Communes a sollicité le soutien logistique et matériel de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack afin de lui confier les missions suivantes :

- mise à disposition du local de l'Amicale situé route de Mondorff à Rodemack, afin d'y stocker les quelques 30 000 bouteilles apportées par les vignerons participants ;
- réception des livraisons de vin durant les 3 jours précédant la manifestation ;
- surveillance nocturne du local des pompiers ;
- réalisation et impression des bons de retraits pour les vignerons ;
- service des clients durant les deux jours de la manifestation.

Dans le cadre de la préparation de la 20^e édition de la manifestation, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack.

En compensation de ce soutien, il est proposé d'octroyer à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack une subvention de 2 000 €.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accorder cette subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

7. Objet : Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2017 - Tarif des « cours d'œnologie »

Afin de diversifier les animations proposées à l'occasion du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France®, il est proposé d'organiser des cours d'œnologie sous forme d'ateliers de 45 minutes.

L'intervenant serait Monsieur Eric BEAU (finaliste du championnat du monde 1992 d'œnologie), sommelier de la cave du Cep d'Or à Hettermillen (Lux). L'objectif est de faire déguster les vins des vigneronns présents dans la cave voûtée.

Quatre sessions par jour seraient proposées:

- Samedi : 14 h 30 -15 h 30 -16 h 30 et 17 h 30
- Dimanche : 11 h 30 – 14 h 30 – 15 h 30 et 16 h 30

Chaque session pourrait accueillir 20 à 30 personnes, dans la salle de la cheminée du pavillon des officiers.

Le coût de cette animation est estimé à 400 €.

Afin de couvrir ces frais, une inscription de 3 € sera demandée à chaque personne souhaitant participer à une session « cours d'œnologie ».

En conséquence, sur la base de 20 participants par session, les recettes s'élèveraient à 480 €. L'encaissement des recettes se fera par la régie temporaire « Marché aux vins ».

Après avis favorable de la Commission « Tourisme-Relation transfrontalières », en date du 26 juin 2017,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **de fixer le tarif de 3 € par participant aux cours d'œnologie,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

8. Objet : Marché aux vins des Plus Beaux Villages de France 2017 - Tarif préférentiel Paniers pique-nique

Dans le cadre du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France qui se déroulera les 8 et 9 avril 2017 à la Citadelle à Rodemack, des paniers pique-nique seront proposés à la vente au grand public au tarif de 25 €.

Afin d'attirer des groupes et d'augmenter la fréquentation de la manifestation, il est proposé de démarcher les autocaristes avec un tarif préférentiel du panier pique-nique à 23 €.

Le coût de revient du panier étant d'environ 22,30 €, la marge serait minimale (0.70 €), mais l'intérêt de la démarche réside dans le fait de proposer un prix attractif pour attirer les autocaristes.

Vu la décision n° 11 du Bureau communautaire du 24 janvier 2017, validant le prix des paniers pique-nique à 25 €,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de valider le tarif préférentiel de 23 € pour les paniers pique-nique,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

9. Objet : Modification du règlement de fonctionnement des structures multi-accueils communautaires

Dans le cadre de la campagne de renouvellement de la convention d'objectifs et de financement établie entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la CCCE, il convient d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement des structures multi-accueils communautaires.

La CAF, dans un courriel du 19 décembre 2016, a fait part de différentes remarques en s'appuyant sur la circulaire n° 2014-009 du 26 mars 2014.

Afin d'y répondre, il est proposé d'effectuer des modifications du règlement de fonctionnement des multi-accueils communautaires, ci-annexé.

Les modifications font également suite à la décision du Bureau communautaire du 24 janvier 2017 portant modification du règlement d'attribution des places en multi-accueils communautaires, nécessitant une actualisation du chapitre sur les « conditions d'admission ».

La signature de la convention d'objectif et de financement Prestation de Service Unique ainsi que le versement des acomptes ne s'effectueront qu'à réception par la CAF des règlements de fonctionnement des structures multi-accueils communautaires.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de modifier le règlement de fonctionnement des structures multi-accueils communautaires tel que figurant en annexe,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

10. Objet : Demande de subvention Programme CADT (Contrat d'Appui au Développement des Territoires) 2017-2018 - Région Grand Est - Aide aux ravalements et modifications de façades - Suivi et animation de la politique façade confiée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE)

Depuis 2004, dans le cadre de son « Projet de Territoire » et avec le soutien de la Région Lorraine, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs mène une campagne de soutien aux modifications et ravalements de façades sur son territoire.

En 2009, le règlement d'octroi des aides a été modifié pour renforcer la dimension patrimoniale de cette action. Un inventaire des « maisons remarquables » du territoire a été réalisé grâce à une mission confiée au CAUE de la Moselle. Ces maisons ainsi clairement identifiées font l'objet d'une attention particulière, d'exigences qualitatives fortes et d'aides renforcées.

Ce dispositif permet, via l'octroi de subventions aux ravalements et modifications de façades, d'imposer des critères, de conseiller, d'accompagner et d'orienter les porteurs de projet et ce afin de préserver et valoriser le patrimoine bâti traditionnel du territoire de la CCCE.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de bien vouloir se prononcer favorablement sur le renouvellement de la politique « façades » sur le territoire communautaire pour les exercices 2017 et 2018,
- d'autoriser le Président à solliciter le soutien financier de la Région Grand Est dans le cadre de la Politique d'Appui au Développement des Territoires, selon le plan de financement ci-après,
- d'engager les crédits nécessaires à la réalisation de cette politique pour les exercices 2017 et 2018, soient 30 000 € HT, pour les subventions à destination des porteurs de projet et 20 000 € pour l'animation de cette politique confiée au CAUE de la Moselle.

Objet	Coût de l'opération	CADT Région Grand Est	Autofinancement CCCE
Campagne de ravalement de façades (travaux-aides aux particuliers)	30 000,00 € HT	15 000,00 €	15 000,00 €
Campagne de ravalement de travaux (suivi animation)	20 000,00 € TTC	10 000,00 €	10 000,00 €

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Demande de soutien au projet artistique et culturel « Le Monde selon Christian VOLTZ »

La Commission « Culture-Patrimoine » en date du 29 septembre 2016 a instruit le dossier présenté par l'Association Générale des Enseignants des Ecoles Maternelles (A.G.E.E.M.) et l'Association des Enseignants de la Circonscription de Yutz (A.E.C.Y.) « *Le monde selon Christian VOLTZ* ».

Ce projet comporte deux phases distinctes s'étalant sur la période octobre 2016 à mai 2017 :

- d'octobre 2016 à avril 2017 : le projet « **Le Monde selon Christian VOLTZ** » :

Christian VOLTZ est auteur, illustrateur et plasticien spécialisé dans la littérature jeunesse. L'A.G.E.E.M, l'A.E.C.Y et la Médiathèque de Cattenom souhaitent développer un projet thématique sur l'année scolaire 2016-2017. Ce projet concerne 34 classes (718 élèves) des zones de rayonnement des collèges de Cattenom et Hettange-Grande. Il comprendra différentes phases (spectacles, créations avec l'auteur, réalisations d'œuvres par les scolaires encadrés par C. VOLTZ). Un travail à destination des enfants accueillis en périscolaire et du tout public est également envisagé, notamment par la mise en place d'un jeu-concours. Celui-ci doit permettre aux participants de créer des productions artistiques illustrant le travail de C. VOLTZ.

- mai 2017 : restitution publique des travaux des participants (scolaires, périscolaires et tout public..) au cours d'un vernissage en présence de l'auteur (24 mai 2017) et remise de prix par la CCCE selon les 3 catégories créées : Prix scolaire, prix périscolaire, prix tout public CCCE.

La CCCE est sollicitée pour :

- lancer une campagne de communication/information à destination des Associations périscolaires du territoire ainsi que du tout public, pour susciter la participation au jeu-concours
- assurer la dotation en prix du jeu-concours (Livres, bons d'achats...) pour les différentes catégories et pour un montant global de 1 500 € et selon le budget prévisionnel ci-dessous :

CHARGES		PRODUITS	
Exposition C. VOLTZ	4 827,16 €	Etat (DRAC)	4 184,40 €
Spectacles (5 séances scolaires et 1 tout public)	4 203,00 €	Médiathèque CATTENOM	6 600,00 €
Interventions artistes (temps scolaire)	2 181,40 €	Mairie Cattenom (hors contributions en nature)	427,16 €
Jeu-concours (lots)	1 500,00 €	CCCE	1 500,00 €
TOTAL	12 711,56 €	TOTAL	12 711,56 €

La Commission « Culture-Patrimoine » en date du 1^{er} décembre 2016 a estimé que ce projet culturel pourrait être éligible à un accompagnement de la CCCE car il remplit au moins 3 critères définis par le règlement communautaire :

- il s'inscrit dans la thématique Arts graphiques au sens large,

- il revêt une dimension communautaire puisque s'adressant à la zone de rayonnement du Collège de Cattenom, soit 34 classes du territoire,
- il revêt une qualité artistique forte puisque faisant appel à un auteur-illustrateur connu.

Cette même commission a également précisé que ce projet pourrait permettre de consolider ou créer des relations partenariales innovantes, et qu'une extension en 2017-2018 de cette initiative sur l'ensemble du territoire serait possible. Ce projet pourrait également constituer un point d'entrée pour que la CCCE puisse lancer une dynamique globale autour du Livre.

Après avis favorable de la Commission « Culture-Patrimoine », en date du 1^{er} décembre 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de soutenir ce projet par l'octroi d'une subvention communautaire de 1 500 € affectés à la fourniture de lots,
- d'apporter une aide à la communication pour susciter la participation d'un large public à ce jeu-concours.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
 Abstention : 0
 Contre : 0

12. Objet : Subvention de fonctionnement 2017 pour l'association d'intérêt communautaire - Skate Club Lorrain

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs », le Bureau communautaire du 13 décembre 2016 a décidé de verser au Skate Club Lorrain un acompte de 20 339 €, pour la saison sportive 2016-2017, représentant 70 % de la subvention de fonctionnement 2016.

Après étude par la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 23 janvier 2017, du dossier de demande de subvention présenté par le Skate Club Lorrain pour la saison 2016/2017, la subvention 2017 d'un montant de 31 027 € est calculée comme suit :

- socle commun : niveau international individuel :	10 000,00 €
- licences : montant total :	1 872,80 €
- engagements :	8 154,00 €
- arbitrage :	0,00 €
- matériel : forfait de	500,00 €
- organisation de l'Open International :	5 000,00 €
- organisation de la Coupe de Lorraine :	1 500,00 €
- participation à la Coupe d'Europe :	4 000,00 €

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer au Skate Club Lorrain une subvention de 10 688 € représentant le solde de la subvention de fonctionnement 2017 pour la saison sportive 2016-2017;

- **d'autoriser le Président à signer la convention d'objectif avec le club et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

13. Objet : Subvention de fonctionnement 2017 pour l'association d'intérêt communautaire – Les Dauphins du Cap

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs », le Bureau communautaire du 13 décembre 2016 a décidé de verser un acompte de 2 873 € au club Les Dauphins du Cap, pour la saison sportive 2016-2017, représentant 70 % de la subvention de fonctionnement 2016.

Après étude, par la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 23 janvier 2017, du dossier de demande de subvention présenté par le club Les Dauphins du Cap pour la saison 2016/2017, la subvention 2017 d'un montant de 5 434 € est calculée comme suit :

- socle commun : niveau départemental individuel :	2 500 €
- licences : montant total :	1 320 €
- engagements :	114 €
- arbitrage :	0 €
- matériel : forfait de	500 €
- subvention exceptionnelle :	1 000 €

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer au club Les Dauphins du Cap une subvention de 2 561 € représentant le solde de la subvention de fonctionnement 2017 pour la saison sportive 2016-2017;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'objectif avec le club et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

14. Objet : Subvention de fonctionnement 2017 pour l'association d'intérêt communautaire – District Basket Club

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs », le Bureau communautaire du 13 décembre 2016 a décidé de verser un acompte de 4 942 € au District Basket Club, pour la saison sportive 2016-2017, représentant 70 % de la subvention de fonctionnement 2016.

Après étude, par la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 23 janvier 2017, du dossier de demande de subvention présenté par le District Basket Club pour la saison 2016/2017, la subvention 2017 d'un montant arrondi à 8 014 € est calculée comme suit :

-socle commun : niveau régional par équipe :	2 500,00 €
-licences : montant total :	2 093,60 €
-engagements :	277,80 €
-arbitrage :	1 041,99 €
-matériel : forfait de	500,00 €
-subvention de filiation communautaire :	1 600,00 €

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer au District Basket Club une subvention de 3 072 € représentant le solde de la subvention de fonctionnement 2017 pour la saison sportive 2016-2017;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'objectif avec le club et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

15. Objet : Subvention de fonctionnement 2017 pour l'association d'intérêt communautaire - CCCE Triathlon Club

Après étude, par la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 23 janvier 2017, du dossier de demande de subvention présenté par le CCCE Triathlon Club pour la saison 2016/2017, la subvention 2017 d'un montant arrondi à 14 833 € est calculée comme suit :

- socle commun : niveau régional par équipe :	10 000,00 €
- licences : montant total :	703,20 €
- engagements :	3 103,30 €
- arbitrage :	231,08 €
- matériel : forfait de	500,00 €
- Duathlon Rodemack Printemps 2016 :	295,32 €

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer au CCCE Triathlon Club Lorrain une subvention de fonctionnement 2017 de 14 833 € pour la saison sportive 2016-2017;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'objectif avec le club et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

16. Objet : Subvention de fonctionnement 2017 pour l'association d'intérêt communautaire - Volley Club Hettange Soetrich

Le Volley Club Hettange Soetrich sollicite son adhésion dans le giron des associations sportives reconnues d'intérêt communautaire.

Après étude, par la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 23 janvier 2017, du dossier de demande de subvention présenté par le Volley Club Hettange Soetrich pour la saison 2016/2017, la subvention 2017 d'un montant arrondi à 7 221,65 € est calculée comme suit :

- socle commun : niveau régional par équipe : 5 000,00 €
- licences : montant total : 1 086,50 €
- engagements : 200,65 €
- arbitrage : 434,50 €
- matériel : forfait de 500,00 €

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de reconnaître l'intérêt communautaire du Volley Club Hettange Soetrich ;
- d'octroyer au Volley Club Hettange Soetrich une subvention de fonctionnement 2017 arrondie à 7 221,65 € pour la saison sportive 2016-2017 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectif avec le club et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

17. Objet : CCCE Triathlon Club : demande de subvention pour une manifestation sportive d'intérêt communautaire - Ronde des Seigneurs

Le CCCE Triathlon Club, association reconnue d'intérêt communautaire, a déposé un dossier de demande de subvention à la CCCE dans le cadre de l'organisation d'une épreuve de course à pieds qui s'est déroulée le 22 janvier dernier.

La ronde hivernale ou ronde des Seigneurs est une course originale et conviviale : une ronde en équipe de 3 coureurs sur un circuit urbain trail de 4 km.

Au programme : des marches, des montées, des allées, des pavés, du sentier, des ruelles,... un panorama sur la Citadelle et une partie du parcours dans le parc de la Citadelle. L'architecture de Rodemack en guise de théâtre. Tout le parcours se trouve en plein cœur de la cité médiévale de Rodemack.

L'épreuve sportive peut être proposée à tout public à partir de 16 ans pour le premier et pour le second relayeur. L'épreuve est possible à partir de 14 ans pour le dernier relayeur.

Le nombre de participants attendu est fixé à environ 300 coureurs.

La subvention demandée par le CCCE Triathlon Club s'élève à 985,71 €, soit 30 % du budget global d'un montant de 3 285,71 € tel que présenté par le club.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs du 23 janvier 2017,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 985,71 € à CCCE Triathlon Club, au titre de l'organisation de la Ronde des Seigneurs, dans le cadre des manifestations sportives d'intérêt communautaire.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

La séance s'achève à 18 h 15 et se poursuit par la rencontre hebdomadaire.

Le Président
Michel PAQUET

